

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 92/01

ÉFAI – 010245 – EUR 44/022/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MENACES DE MORT / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

TURQUIE

deux juristes et défenseurs des droits humains de premier plan :

Eren Keskin (f), 41 ans

Osman Baydemir, 30 ans

Londres, le 10 avril 2001

Deux membres de premier plan de l'*Insan Haklari Dernegi* (IHD, Association turque pour la défense des droits humains) ont reçu des menaces de mort, et Amnesty International pense que ces personnes sont en grand danger.

Eren Keskin, ancienne vice-présidente de l'IHD, est actuellement directrice de la section istanbuliote de cette organisation. Osman Baydemir, le vice-président actuel, est également directeur de la section de Diyarbakir.

Eren Keskin a été menacée de mort et de viol par téléphone. Cette femme est l'une des fondatrices du Programme d'assistance judiciaire aux femmes victimes de viol ou d'autres violences sexuelles en détention. Le 9 avril 2001, elle a appris qu'un homme arrêté à Konya avait avoué qu'il avait eu l'intention de la tuer.

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Osman Baydemir a été suivi et a reçu des menaces de mort par téléphone. En novembre 2000, des policiers en civil lui auraient rendu visite dans les locaux de la section de l'IHD de Diyarbakir et auraient déclaré : « *Nous avons perdu patience. Il y a beaucoup de gens. Si nous leur disons de tuer, ils tueront.* »

Début février 2000, Eren Keskin s'est jointe à une délégation qui se rendait à Silopi, dans le département de Sirnak, situé dans le sud-est de la Turquie, afin d'enquêter sur la « disparition » de deux membres d'un parti politique kurde (voir l'AU 26/01, EUR 44/007/01 et ses mises à jour, AC/AU 26/01, EUR 44/010/01 du 26 février 2001 et AC/AU 26/01, EUR 44/019/01 du 29 mars 2001). Peu après, le préfet de Sirnak aurait tenu à la télévision les propos suivants : « *Cette femme de l'IHD est venue semer le trouble.* » Eren Keskin a alors reçu un nombre croissant de menaces de mort par téléphone sur son mobile, à son cabinet juridique et à l'IHD. Fin mars, de retour d'une deuxième mission à Silopi, l'avocate est allée travailler et a monté les marches de l'escalier menant à son bureau. Un homme l'attendait à chacun des trois étages du bâtiment. Les individus sont restés muets, mais l'ont dévisagée d'un air menaçant.

Un homme se présentant sous le nom de « *Sami Demirkiran* » appelle Eren Keskin régulièrement, parfois deux ou trois fois par jour, affirme travailler pour le gouvernement et demande à la voir d'urgence, sans aucun témoin. L'avocate a l'impression de reconnaître la voix d'un homme qui avait menacé de tuer l'ancien président de l'IHD, Akin Birdal. Ce dernier avait demandé à la juriste d'écouter la conversation un jour où il avait reçu des menaces de mort par téléphone. En mai 1998, l'ex-président avait été blessé par balle au siège de l'IHD, à Ankara, et n'avait échappé que de justesse à la mort.

Eren Keskin avait été jugée et incarcérée en raison de son action en faveur des droits humains en 1995, et avait été adoptée comme prisonnière d'opinion par Amnesty International. Cela fait des années qu'elle reçoit des menaces de mort. Celles-ci se sont multipliées lorsqu'elle a défendu en justice Abdullah Öcalan, dirigeant du *Partiya Karkeren Kurdistan* (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan), en 1999.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'*Insan Haklari Dernegi* (IHD, Association turque pour la défense des droits humains), qui compte quelque 19 000 membres, est la principale organisation turque de défense des droits humains. Dix représentants de ce mouvement, sinon plus, ont été tués depuis 1991. Dans la plupart des cas, les tueurs n'ont pas été identifiés. Des membres des forces de sécurité turques sont impliqués dans certains de ces homicides.

Les autorités turques ont tenté de jeter le discrédit sur l'IHD en l'accusant d'avoir partie liée avec le *Partiya Karkeren Kurdistan* (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan), un mouvement interdit. Plusieurs sections de cette organisation ont été fermées sous des prétextes divers, et nombre de responsables du mouvement ont été traduits en justice. De nombreux chefs d'accusation ont

été retenus contre Eren Keskin, notamment celui d'« *insultes envers les forces armées* », à la suite d'un entretien accordé à la revue hebdomadaire *Cuma* au cours duquel la juriste avait critiqué le militarisme en Turquie.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en anglais ou dans votre propre langue) :

– exhorte les autorités turques à garantir la sécurité d'Eren Keskin et d'Osman Baydemir, ainsi qu'à enquêter sur les menaces de mort proférées à leur rencontre ;

– engagez les autorités à autoriser les défenseurs des droits humains à poursuivre leurs activités légitimes de surveillance de la situation des droits humains et de signalement des violations commises en la matière telles qu'elles sont définies dans la résolution des Nations unies relative aux défenseurs des droits de l'homme ;

– demandez instamment que toutes les poursuites engagées contre des personnes au seul motif de leur engagement en faveur des droits humains soient abandonnées ;

– appelez les autorités à prendre des mesures efficaces afin de veiller à ce que tous les fonctionnaires reconnaissent la légitimité du travail des défenseurs des droits humains ;

– demandez la réouverture des sections de l'*Insan Haklari Dernegi* (IHD, Association turque pour la défense des droits humains) qui ont été contraintes de fermer leurs portes.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Mr Saadettin Tantan
İçişleri Bakanı
İçişleri Bakanlığı
06644 Ankara, Turquie

Télégrammes : Interior Minister, Ankara, Turquie

Fax : + 90 312 418 1795

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre d'État chargé des Droits humains :

Mr Rüstü Kazım Yücelen
Office of the Prime Minister
Basbakanlık
06573 Ankara, Turquie

Fax : + 90 312 417 0476

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 22 MAI 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org*